

Conditions Générales de Réservation du camping LES AIRELLES

Aucune demande ne sera acceptée avant le mois de DECEMBRE (mois d'ouverture des réservations)
Seuls les dossiers constitués par les pièces désignées ci-après seront pris en considération.

1°- La fiche de réservation rempli et signé.

2°- Le montant des arrhes :

Dans le cas d'une occupation du même emplacement par plusieurs familles successives, chaque famille devra acquitter le montant de la réservation et constituer son propre dossier. (La demande de réservation n'est valable que pour une seule famille).

- Toute sous-location de l'emplacement est interdite.

L'emplacement sera réservé pendant 3 jours à partir de la date choisie.

Au delà, les arrhes resteront acquises au Camping. Et la place sera considérée comme disponible.

- Les prestations seront perçues dès la date de départ de la réservation.

- Les campeurs arrivant au delà de la date de réservation paieront le forfait pour cette période.

- Les campeurs paieront le plein tarif même en cas d'absence pendant la période de réservation.

- **Pour un départ anticipé non formulé avant 48h, le forfait camping restera dû jusqu'à la date réservée.**

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du camping et de l'ensemble des conditions de réservation, indiquées ci-dessus, ainsi que des restrictions que je m'engage formellement à respecter.

- Je verse, ce jour, le montant des arrhes, par chèque bancaire libellé à l'ordre de SARL LES AIRELLES et dûment signé.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. La location de Mobil-home, Chalet, Roulotte, Tente trappeur, se fait par période hebdomadaire, **du samedi à partir de 14 heures au samedi suivant à 10 heures au plus tard**. (En cas d'arrivée après 19 heures, prière d'en informer le camping).

Tout locataire, à son arrivée, doit se présenter au bureau d'accueil, muni de sa confirmation de réservation. Les clefs lui seront alors remises.

2. Chaque Mobil-home contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie (à l'exception des draps et du linge).

3. Le matériel de chaque Mobil-home fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de contrôler à son arrivé et de signaler, le jour même, toutes anomalies.

Deux dépôts de garantie seront exigés à l'arrivée, un de 150 € pour la location et un de 45 € pour le ménage ; ils seront restitués au départ, sous déduction des détériorations et/ou manquants constatés et vérification du nettoyage.

4. Le nettoyage du Mobil-home est à la charge du locataire. En fin de séjour, le Mobil-home doit être restitué en parfait état de propreté, dans le cas contraire, **le dépôt de garantie de 45€ sera conservé**.

5. Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping.

6. Les petits animaux domestiques sont acceptés dans le Mobil-home, à la raison de 2 € par animal et par jour.

7. Petit déjeuner : 6 € /personne.

8. Location de draps (à mentionner à la réservation) : 7^e la paire (2 draps plat + taie d'oreiller)

9. **1 seul véhicule par emplacement est prévu dans le forfait**. Si véhicule supplémentaire 3€/par jour

CONDITIONS DE PAIEMENTS

La réservation n'est effective qu'après versement à titre d'arrhes de 30% du montant total du séjour.

Le solde, soit 70% sera payable 1 mois avant l'arrivée. Aucun remboursement ne sera accordé si le séjour est écourté du fait du locataire.

EN CAS D'ANNULATION

-Toute sommes versées seront conservées.

-Nous vous proposons une assurance annulation « voir condition sur notre site ou sur simple demande. »

- Passé un délai de 24 heures à compter du jour de l'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer le Mobil-home.

FAIT le _____, lu et approuvé

Le Locataire